

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

LES SERVICES DECONCENTRÉS DE L'ÉTAT : CLARIFIER LEURS MISSIONS, LEUR ORGANISATION, LEUR FAIRE CONFIANCE

Des logiques ministérielles "RH métiers" revendiquées par L'UNSA

La Cour de Comptes vient de rendre son rapport sur l'organisation des services déconcentrés de l'Etat. En partant d'un constat critique, le rapport propose une cinquantaine de préconisations. Cette publication intervient alors que le gouvernement a lancé une réflexion d'ampleur sur les missions du service public, confiée à un "Comité Action Publique 2022". Pour la Cour des Comptes, l'Etat n'aurait pas suffisamment tiré les leçons des conséquences sur le transfert de compétences vers les collectivités territoriales alors que son rôle est de se concentrer sur ses missions régaliennes d'inspection et de contrôle. En d'autres termes, l'Etat doit cesser "de vouloir tout faire".

Les services doivent par ailleurs, selon les rapporteurs, être réorganisés visant plus particulièrement les directions régionales. Le fait d'avoir maintenu des multi sites génère des problèmes managériaux pour les équipes de direction dès lors que l'animation des équipes se trouve éclatée nécessitant de nombreux déplacements qui augmentent les coûts de fonctionnement, notamment des déplacements.

Enfin, les rapporteurs considèrent que la gestion des ressources humaines demeure fortement rigide, centralisée et cloisonnée. Ce qui se traduit par une gestion défectueuse des mobilités géographiques, fonctionnelles ou interministérielles en regrettant que "le développement d'une approche interministérielle de la gestion des ressources humaines progresse de manière homéopathique."

Parmi les cinquantaines de préconisations, l'UNSA a mis le focus sur celles qui pourraient impacter fortement la vie interne de nos services, notamment dans le domaine de la RH et les carrières des agents.

Les préconisations de la Cour des Comptes

Orientation : recentrer et optimiser l'exercice de leurs compétences

(SGG et SG des Ministères) : en matière d'inspection /contrôle, d'ici le 31 décembre 2018, conforter le rôle de pilotage de l'échelon régional et développer, par la mutualisation des compétences spécialisées, les contrôles organisés à l'échelon inter départemental

(SGG et SG des Ministères) : engager d'ici le 31 décembre 2018 un travail transversal pour déterminer, à l'échelon interministériel, les conditions et la faisabilité du développement des délégations en matière d'inspection/contrôle et des certifications.

(SGG et SG des Ministères) : supprimer d'ici le 31 décembre 2018 les missions ponctuelles non utiles identifiées (autorisation d'exploitation des exploitations agricoles).

(SGG et SG des Ministères) : poursuivre le transfert de missions vers des organismes tiers dès lors que ce transfert permet des économies d'échelle et/ou une plus grande lisibilité pour les usagers, (l'instruction des aides FEAGA des DDT(M) vers l'ASP).

Orientation : accélérer l'adaptation de l'organisation territoriale des services de l'Etat

(SGG et SG des Ministères) : fixer d'ici le 31 décembre 2018, le siège des directions régionales au siège de la préfecture de région et se donner pour objectif, d'ici le 31 décembre 2020, de fixer un site unique pour les directions régionales.

(SGG et SG du Ministère de l'Intérieur) : d'ici le 31 décembre 2018, créer auprès du Préfet de Région un poste de Préfet délégué chargé du département chef lieu dans les quatre régions comportant plus de dix départements (Occitanie, Auvergne - Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine, Grand Est).

Orientation : approfondir les mutualisations des fonctions support

(SGG et SG des Ministères) : fusionner d'ici le 31 décembre 2019 les secrétariats généraux des DDI, expérimenter l'extension de cette fusion aux services chargés des fonctions support dans les DDFIP.

Orientation faire davantage confiance aux services déconcentrés dans la gestion mutualisée et décloisonnée de leurs moyens

(SGG et SG des Ministères) : harmoniser d'ici le 31 décembre 2019 la déconcentration des actes de gestion de tous les ministères notamment ceux de l'agriculture.

(SGG et SG des Ministères) : veiller à l'harmonisation progressive sur cinq ans des régimes indemnitaires applicables à des fonctions comparables, en donnant la priorité aux corps administratifs

(SGG et SG des Ministères) : assortir d'ici le 31 décembre 2019, les revalorisations indemnitaires de contre parties en terme de mobilité géographique et fonctionnelle des agents.

(SGG et SG des Ministères) : généraliser d'ici le 31 décembre 2019 à l'ensemble des corps d'appartenance des agents travaillant en DDI, la convergence des calendriers de gestion.

(SGG et SG des Ministères) : expérimenter d'ici le 31 décembre 2019 pour les agents de catégories B et C des services déconcentrés régionaux et départementaux une gestion collective au niveau régional, incluant les agents des Ministères des Finances et de l'Education Nationale.

Orientation : déconcentrer la gestion budgétaire et financière

(DB et SG des Ministères): poursuivre d'ici le 31 décembre 2019, la déconcentration de la gestion des crédits budgétaires afin que les gestionnaires locaux disposent de marges de manœuvre réelles et accrues de leurs moyens.

DB et SG des Ministères): expérimenter d'ici le 31 décembre 2019 dans deux régions, la mise en place d'un BOP régional unique sur lequel s'imputerait l'ensemble des dépenses se rattachant aux fonctions support de l'Etat en incluant les dépenses de personnel

COMMENTAIRES DE L'UNSA

S'agissant de la mutualisation des fonctions support, l'UNSA considère que la gestion ministérielle en matière de RH "métiers" du MAA est totalement justifiée par la nécessité de garantir à la Commission Européenne les moyens suffisants qu'elle alloue à la mise en œuvre des politiques publiques européennes conformes à la réglementation (PAC et chaîne sanitaire et alimentaire).

De même, nous considérons que la gestion ministérielle des effectifs des DDI reste indispensable parce qu'elle s'appuie sur des missions techniques qui nécessitent des métiers et des compétences, non seulement spécifiques, mais pointues dans certains domaines tel que celui de la chaîne alimentaire et sanitaire. La RH métiers justifie des formations et des parcours professionnels particuliers.

C'est pourquoi, nous considérons que la réponse du Premier Ministre est totalement inappropriée. *"cette recommandation est partagée et fait partie des attendus des cinq chantiers interministériels transverses identifiés dans le cadre d'action publique 2022 qui portent sur la rénovation de la gestion budgétaire et comptable. L'enjeu s'agissant des services déconcentrés de l'Etat sera bien d'approfondir la déconcentration en allégeant le cadre d'action des agents et en responsabilisant les autorités locales grâce à une déconcentration accrue des décisions. Plusieurs avancées dans le domaine des ressources humaines ont été mises en œuvre depuis plusieurs exercices, comme par exemple la réserve régionale d'emplois, qui permet à chaque préfet de pourvoir des postes qui n'auraient pas pu l'être dans le cadre des dialogues de gestion annuels. Il est cependant nécessaire d'aller plus loin notamment pour faciliter les mobilités interministérielles des agents, tout en veillant à maintenir les capacités de pilotage stratégique des administrations centrales et en préservant la cohérence et l'équité entre agents en matière de gestion des ressources humaines."*

Ce que le Premier Ministre n'évoque pas dans sa réponse, c'est le respect des plafonds d'emplois par mission qui limite les échanges entre Ministères dans le cadre des mobilités, neutralisé par le système dit "des compteurs" par application de l'article 7 de la LOLF. D'ailleurs la Cour des Comptes relève, à juste titre, que le respect des schémas d'emploi et des plafonds de masse salariale plaide pour un schéma national des recrutements et des mutations. Malgré ce constat, les rapporteurs n'hésitent pas à préconiser la création d'un BOP régional alors qu'en même temps, ils affirment la nécessité de ne pas diluer les approches métiers.

S'agissant de la création des directions régionales, l'UNSA rejoint la réponse du Premier Ministre. *"la recherche d'un équilibre entre les territoires a effectivement conduit le précédent gouvernement à conserver des antennes territoriales des directions régionales dans les anciennes régions et à développer un nouveau maillage de spécialisation à partir des antennes. Cette préservation de l'équilibre des implantations a également permis de limiter l'impact des restructurations pour les agents publics de l'Etat en limitant les mobilités géographiques contraintes".* Il cite, par ailleurs, *l'exemplarité de l'inter-départementalité engagée par le MAA dans le domaine des compétences rares sur la pharmacie vétérinaire.*

S'agissant des missions, l'UNSA relève avec satisfaction que la Cour des Comptes estime que les contrôles dans les établissements des métiers de bouche et de restauration restent très affectés faute d'effectifs supplémentaires. C'est pourquoi, l'UNSA revendique des créations d'emplois supplémentaires dans ce secteur d'activité. S'agissant du transfert de la PAC vers l'ASP comme le préconise la Cour des Comptes, Stéphane TRAVERT a clairement annoncé qu'il souhaitait le maintien de la PAC dans le périmètre d'intervention du MAA lors du CTM du 9 novembre 2017.

Vous pouvez compter sur l'UNSA pour rester vigilante sur le Programme "Action Publique 2022".